

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/11/26-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 novembre 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 08 novembre 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Critères d'attribution et d'évaluation du congé pour projet pédagogique.

Le conseil d'administration approuve les critères d'attribution et d'évaluation du congé pour projet pédagogique (CPP) tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 26 novembre 2019

Simone BONNAFOUS
Administrative Provisoire
d'Aix-Marseille Université

